



COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Hubert FALCO
Maire de Toulon
Président du CCAS de Toulon

Toulon, le 16 novembre 2020

Confinement Ouverture des services du CCAS de Toulon

Le 28 octobre 2020, le président de la République a décidé de prendre des mesures pour réduire à leur plus strict minimum les contacts et déplacements sur l'ensemble territoire métropolitain.

Le Centre Communal d'Action Sociale de Toulon est donc concerné par les mesures du confinement du 30 octobre jusqu'au 1er décembre 2020.

L'accueil du public se fait **UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS**, du lundi au vendredi.

Une seule personne par dossier est reçue.

L'entrée se fait par la rue des remparts et la sortie par la place de la visitation.

Les usagers doivent **obligatoirement porter un masque, se désinfecter les mains** avec le gel hydro-alcoolique mis à leur disposition à l'entrée du bâtiment et respecter la **distanciation physique**.

ACCUEIL GÉNÉRAL

de 8h30 à 12h et de 13h45 à 17h

☎ 04 94 24 65 00

SERVICE ACTION SOCIALE

Les activités relatives à la domiciliation et au RSA sont entièrement gérées par le service **Action sociale** qui a étendu ses journées d'accueil du public à toutes ces activités de 8h30 à 12h et de 13h45 à 16h30

■ **Demandes de domiciliation et renouvellement, demandes de RSA**

☎ 04 94 24 65 21

■ **Remise du courrier de nos domiciliés**

☎ 04 94 24 65 52

Pour toute demande de rendez-vous avec une assistante sociale, les administrés doivent en revanche téléphoner au Conseil départemental comme auparavant.

■ **Aide exceptionnelle aux commerçant et auto-entrepreneurs toulonnais**

Les professionnels qui se trouvent sans ressources durant la période du COVID-19 peuvent bénéficier de cette aide.

Renseignements auprès de l'assistante sociale ☎ 04 94 24 65 45

SERVICE ACTION GÉRONTOLOGIQUE

Les informations et dossiers concernant les **personnes âgées et leurs aidants** sont gérés par le service **Action gérontologique** de 8h30 à 12h et de 13h45 à 17h

☎ 04 94 24 65 25 ✉ clic@ccas-toulon.fr

■ **Dossiers d'aide sociale et d'APA...**

■ **Centre Local d'Information et de Coordination en gérontologie (CLIC)**

Il est toutefois conseillé de privilégier les demandes d'information par téléphone ou par mail et le dépôt de dossiers par voie postale.

Le confinement est malheureusement une période difficile en particulier pour nos aînés, et notamment pour ceux souffrant d'isolement.

C'est la raison pour laquelle, le CCAS procède à des appels de courtoisie auprès des personnes inscrites sur le Registre des personnes vulnérables (essentiellement utilisé pour le plan canicule) et aux participants des ateliers seniors.

Nous invitons donc les personnes âgées qui le souhaitent à s'inscrire sur ce Registre.
Renseignements au **04 94 24 65 25**.